

Dossier à retourner à : Mairie de Saint-Marcellin

Service Vie associative - Espace Riondel, 2 bd Riondel

38160 SAINT-MARCELLIN

Email : [service.association@saint-marcellin.fr](mailto:service.association@saint-marcellin.fr)

Une subvention ne constitue en aucun cas un droit acquis pour une association. La commune n'est pas tenue de verser une subvention. Si elle le fait pour soutenir un projet, des actions ponctuelles ou régulières dans le cadre de l'intérêt général, elle reste libre de reconduire ou non, tout ou partie du soutien accordé.

**Rappel : - Aucune subvention ne sera versée la 1ère année d'existence de l'association  
- L'association doit être signataire de la Charte de la vie associative.**

Nom

Sigle

Objet

Numéro SIRET

Date de publication de la création au Journal Officiel

Activités principales réalisées

Adresse du siège social

Code postal

Commune

Courriel

Adresse de correspondance, si différente du siège

Code postal

Commune

# COLLER RIB

**Documents obligatoires devant être transmis avec le dossier de subvention :**

- Les statuts de l'association (si modification)
- Le Procès verbal du bureau (si modification)
- Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale avec le rapport d'activité et financier
- Le compte de résultat année N-1/année N ou année N
- Les justificatifs de situation bancaire

# FICHE N° 1 : Présentation de votre association

## Identification du représentant légal (ou autre personne désignée comme correspondant auprès de la ville)

Nom Prénom  
Fonction  
Téléphone Courriel

## Renseignements concernant la situation bancaire *Justificatifs bancaires obligatoires*

### ETAT DE TRESORERIE

Comptes Courants : Montant :.....  
Livrets : Montant :.....  
Comptes de placement : Montant :.....  
**TOTAL :.....**

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom) : .....  
représentant(e) légal(e) de l'association.....

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclaration et paiement correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demander une subvention de fonctionnement de : ..... €
- demander une subvention d'action de : ..... €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association

Fait, à ..... Le..... Signature .

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service Vie Associative.

**Votre dossier sera examiné dans le cadre de la préparation budgétaire.  
Une réponse vous sera donnée après le vote du budget par le conseil municipal.**

# FICHE N° A.1 : Présentation de l'Action (Une fiche par action)

## A. Personne chargée de l'action :

NOM Prénom :	
Adresse :	
Tél (journée et domicile) :	Adresse mail :

## B. Présentation de l'action

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Intitulé :

Objectifs et description de l'action :

Date de mise en œuvre prévue

Début :

Durée :

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires de l'action ?

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée <sup>5</sup>?

<sup>5</sup> Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens mobiliers (matériel, véhicules, etc.) ou immobiliers. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

## FICHE N° A.2 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>I. Charges directes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>60. achat</b>		<b>70. Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
prestations de services		prestation de service	
achat matières et fournitures		produits des activités annexes	
autres fournitures			
<b>61. Services extérieurs</b>		<b>74. Subventions d'exploitation</b>	
Locations		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Entretiens et réparations		-	
Assurances		-	
Documentation		Régions	
Divers		-	
<b>62. Autres services extérieurs</b>		-	
rémunérations intermédiaires et honoraires		Département(s)	
Publicités, publications		-	
Déplacements, missions		Commune(s) ( <i>Attention: La subvention sollicitée doit <u>obligatoirement</u> figurer ici</i> )	
Services bancaires, autres		-	
<b>63. Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (à détailler)	
impôts et taxes sans rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
<b>64. charges de personnel</b>		Fonds Européens	
rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres recettes (précisez)	
Autres charges de personnel		-	
<b>65. Autres charges de gestion courante</b>		<b>75. Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66. Charges financières</b>		Dont cotisations	
<b>67. Charges exceptionnelles</b>		<b>76. Produits financiers</b>	
<b>68 Dotation aux amortissements (provision pour renouvellement)</b>		<b>78. Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>I. Charges indirectes affectées à l'action</b>		<b>I. Ressources indirectes affectées à l'action</b>	
charges fixes de fonctionnement			
frais financiers			
autres			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>86. Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87. contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b> <i>(Attention: le budget doit être équilibré)</i>		<b>TOTAL</b> <i>(Attention: le budget doit être équilibré)</i>	
<b>L'association sollicite une subvention de ..... euros</b> <b>Qui représente ..... % du total des produits (hors bénévolat)</b>			